

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS, dûment convoqués le 6 mars 2025.

Présent(s) : Le président, Marc Genoud,
La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C.
Pasqualini, F. Bechettoille, M.Bourguignon

Procuration :

Absent(s) : S. Tugler-Rossi, P.Meylan, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	07
Votants	07
Dont	
pouvoirs	00

N° 2025-04



FINANCES- Affectation du résultat

Considérant les règles applicables selon lesquelles il est nécessaire d'attendre le vote du compte financier unique de l'exercice 2024 pour procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 effectivement constaté,

Considérant que le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à 28 578.17 €,

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, de garder la totalité de la somme à savoir 28 578.17 € au compte 002.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

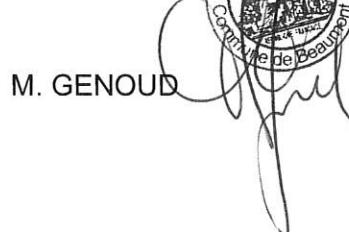
La secrétaire de séance,

M.T. DUBETTIER



Le Président,

M. GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Président,

